

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 2 OCTOBRE 2019**

**N°CT2019.4/103-2**

L'an deux mil dix neuf, le deux octobre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Patrick DOUET, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Monsieur Richard ANANIAN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Madame Sylvie CHABALIER, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Monsieur Luc MBOUMBA, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Ange CADOT à Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Mireille COTTET à Monsieur Patrick DOUET, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Christophe FOGEL, Madame Corinne DURAND à Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Frédérique HACHMI à Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Brigitte JEANVOINE à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Alexis MARECHAL à Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Denis OZTORUN à Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Madame Catherine CHICHEPORTICHE.

Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFLE, Madame Khadija OUBOUMOUR, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Mehedi HENRY, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO, Madame Dominique TOUQUET.

Secrétaire de séance : Monsieur Luc CARVOUNAS.

Nombre de votants : 66

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	04/10/19
Accusé réception le	04/10/19
Numéro de l'acte	CT2019.4/103-2
Identifiant télértransmission	094-200058006-20191002-4mc112323-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 2 OCTOBRE 2019**

Vote(s) pour : 66  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	04/10/19
Accusé réception le	04/10/19
Numéro de l'acte	CT2019.4/103-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191002-lmc112323-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 2 OCTOBRE 2019

N°CT2019.4/103-2

**OBJET :** **Plan local d'urbanisme** - Approbation des modalités de mise à disposition du dossier de modification du plan local d'urbanisme de la commune de Noisieu

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-36 et suivants et les articles L. 153-45 et suivants ;

**VU** le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2018.4/068-1 du 20 juin 2018 adoptant le plan local d'urbanisme de la commune de Noisieu ;

**VU** l'arrêté du Président n°AP2019-026 du 18 juillet 2019 engageant une procédure de modification simplifiée de la commune de Noisieu ;

**VU** le plan local d'urbanisme de la commune de Noisieu approuvé par délibération du conseil de territoire n°CT2018.4/068-1 du 20 juin 2018 ;

**CONSIDERANT** que la commune de Noisieu a demandé au Territoire d'engager une procédure de modification de son plan local d'urbanisme visant à :

- Modifier le seuil d'obligation de logements sociaux dans les zones UA, UB, UD et UE en passant le seuil de 8 logements à 9 logements ;
- Préciser la définition des annexes et la hauteur libre de la voie d'accès au lot arrière en présence d'un porche ;
- Corriger des erreurs matérielles ;
- Modifier le zonage de la parcelle cadastrée section AL n°230 située au 6 rue Sadi Carnot (de la zone UFa à la zone UAa). Il s'agit de permettre la reconversion du site qui accueille actuellement un bâtiment d'activités qui va prochainement être désaffecté. Limitrophe de la zone UAa, réservée à l'habitation et dont la desserte est limitée pour le passage de camions, il semble cohérent que ce site puisse accueillir un programme de logements ;

**CONSIDERANT** qu'il appartient au conseil de territoire de définir les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Noisieu ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	04/10/19
Accusé réception le	04/10/19
Numéro de l'acte	CT2019.4/103-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191002-lmc112323-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 2 OCTOBRE 2019

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE, REGULIEREMENT CONVOQUE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**ARTICLE 1** : **APPROUVE** les modalités suivantes de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Noiseau :

- Mise à disposition du dossier de modification simplifiée et d'un registre du 17 octobre au 23 novembre 2019 inclus, à l'accueil de la mairie de Noiseau (2 rue Pierre Viénot) et à la Direction des Affaires Juridiques, des Assemblées et du Patrimoine de l'établissement public territorial (14 rue Le Corbusier à Créteil), aux heures d'ouverture du public ;
- Mise à disposition du dossier sur les sites Internet des deux collectivités.

**ARTICLE 2** : **DIT** que ces modalités seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant la mise à disposition par un affichage en mairie de Noiseau, au siège de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir, 14 rue Le Corbusier à Créteil ainsi que sur les sites Internet des deux collectivités. Elles seront, le cas échéant, complétées par tout autre moyen de communication facilitant l'information et la concertation. Mention de ces modalités sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération sera, en outre, publiée au recueil des actes administratif du territoire.

FAIT A CRETEIL, LE DEUX OCTOBRE DEUX MIL DIX NEUF.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	04/10/19
Accusé réception le	04/10/19
Numéro de l'acte	CT2019.4/103-2
Identifiant télértransmission	094-200058006-20191002-lmc112323-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 2 OCTOBRE 2019**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	04/10/19
Accusé réception le	04/10/19
Numéro de l'acte	CT2019.4/103-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191002-lmc112323-DE-1-1